

Paris, le 6 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mars 2020 – mars 2021 : Bilan d'un an d'engagements des banques pour les entreprises

Le 25 mars 2020, alors que la situation sanitaire imposait aux entreprises un arrêt brutal de leur activité, les banques françaises mettaient en place, avec les pouvoirs publics, le prêt garanti par l'Etat (PGE). Ce prêt, distribué à prix coûtant par les banques, a bénéficié, au 19 mars, à 669 883 entreprises, pour un montant de plus de 135,9 md€. Mis en place dans l'urgence, il a évolué et s'est adapté pour répondre au plus près aux besoins des différents secteurs et à la situation sanitaire. Un an plus tard, les banques restent mobilisées pour leurs clients, elles continuent à les accompagner et construisent avec eux leur relance.

Depuis un an maintenant, les banques françaises déploient des solutions tant massives qu'individuelles pour soutenir l'économie et accompagner leurs clients entreprises et professionnels dans cette période.

Les reports d'échéances de crédits professionnels, accordés par les banques dès début mars 2020, d'abord sur des durées jusqu'à 6 mois, ont été étendus jusqu'à 12 mois pour les activités liées au tourisme. Plus de 2 millions de crédits professionnels ont ainsi fait l'objet de moratoires, représentant un total d'encours de 254 milliards d'euros à fin juin 2020, faisant de la France le premier pays distributeur de tels soutiens au niveau européen, selon l'Autorité bancaire européenne (EBA)). Depuis début janvier 2021, les réseaux bancaires accordent, de manière personnalisée, les moratoires ou les reports d'échéances nécessaires aux entreprises ou professionnels subissant toujours des restrictions d'activité. Cette solution n'étant pas la seule pour faire face aux difficultés, d'autres peuvent être proposées selon les situations.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le PGE s'est imposé comme l'outil permettant aux entreprises de faire face à l'arrêt ou au ralentissement de leur activité. Ce dispositif a évolué, suivant l'évolution de la situation sanitaire et son impact sur les différents secteurs :

- Le PGE saison a ainsi permis d'adapter le dispositif à la spécificité des activités liées au tourisme ;
- Concernant le remboursement du PGE, les banques françaises se sont engagées à accepter systématiquement toute demande de décalage d'un an supplémentaire de l'amortissement du capital du PGE, permettant d'intégrer dans la phase d'amortissement une nouvelle période d'un an où seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat sont payés, en restant dans une durée totale de prêt pouvant aller jusqu'à 6 ans.

Comme prévu par les textes, au terme des 12 mois de différé d'amortissement, les clients sont invités à fixer leur choix concernant son remboursement. L'essentiel des PGE a été contracté entre avril et juillet 2020. Les premiers indicateurs sur plus de 430 000 PGE pour lesquels le choix a été exprimé (contrat ou intention précise), permettent de décrire plusieurs tendances, qui peuvent évoluer :

- Les entreprises font le choix de la précaution : environ la moitié ont aujourd'hui sur leurs comptes bancaires l'intégralité de leur PGE ; pour autant, la plupart choisissent de rembourser le plus tard possible, et 55% optent pour l'année supplémentaire de décalage du remboursement en capital ;
- Les souplesses du PGE permettent donc bien d'adapter le choix aux besoins des entreprises ;
- En détail selon les informations reçues au 26 mars 2021 (pouvant évoluer au fur et à mesure des choix des entreprises dans les prochaines semaines) :
 - Environ 12% vont rembourser dès 2021 ;
 - 5% l'amortiront entre 2022 et 2023 ;
 - 9% l'amortiront entre 2024 et 2025 ;
 - 74% choisissent la durée la plus longue possible (fin du prêt en 2026)

La mobilisation de proximité des banques françaises s'illustre aussi dans la relance de l'économie, avec les prêts participatifs Relance, co-construits avec l'Etat ainsi qu'avec les investisseurs, qui seront commercialisés en avril. Ce dispositif permettra aux PME et ETI dont la structure a été affaiblie par la crise sanitaire de renforcer leur structure de bilan, afin de pouvoir investir et se développer.

Les entreprises françaises peuvent compter sur la mobilisation des collaborateurs des banques qui sur tout le territoire, les soutiennent dans les différentes étapes qu'elles traversent.

Pour Philippe Brassac, président de la FBF : *« Depuis le début de la crise sanitaire, les banques françaises adaptent leurs solutions pour répondre aux besoins de tous. Par le PGE, elles ont montré leur capacité à conjuguer dispositif massif et solution sur mesure. C'est aussi cela qui guidera les choix de remboursement : trouver, dans un cadre commun, la solution la meilleure pour chacun. La confiance est essentielle, et les entreprises peuvent compter sur les banques pour les accompagner jusqu'à la sortie de cette crise et dans leur relance. »*

CONTACTS

Benoît DANTON : 06 73 48 80 40 – bdanton@fbf.fr

Jenny SENSIAU: 06 31 06 60 39 – jsensiau@fbf.fr

FBFservicedepresse@fbf.fr

[@FBFFrance](#)